

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 JUIN 2024

Date de convocation du Comité Syndical : 11/06/2024

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

Présents : Virginie BONNET-FERRAND, Chloé DELEUZE-DALZON représenté par Patricia PICARD, Cécile DUCHAMP, Isabelle MASSEBEUF, Matthieu SALEL, Laurent UGHETTO, Carine VIDAL

Absents ou excusés : Fabrice BRUN , Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER,

N° 26

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION
POUR LE RAYONNEMENT DE LA GROTTE CHAUVET
AUTORISATION DE SIGNER**

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20240617-02024_26-DE

Adopté à l'unanimité

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :
et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20240617-02024_26-DE

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget du SMERGC,
Vu le projet de convention,
Vu le rapport de Madame la Présidente du syndicat mixte,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la participation de l'association pour le rayonnement de la Grotte Chauvet pour un montant de 27000 € attribué au SMERGC pour la participation aux frais de réalisation d'un film promotionnel à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de l'inscription de la grotte Chauvet sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en juin 2014.

Autorise la Présidente à signer la convention en annexe.

Dit que les crédits sont inscrits sur le budget aux chapitre et article intéressés.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20240617-02024_26-DE